



Port de plaisance de Piriac-sur-Mer
 Marché 2025RTPN4003
 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable
 Règlement de la Consultation

SAS LOIRE ATLANTIQUE NAUTISME (LAN)

Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions
 1, rue Françoise Sagan, 44800 St-Herblain
SIRET : 80841707500096 TVA : FR07808417075

Objet du marché:
 Port de plaisance de Piriac-sur-Mer
 Travaux de rénovation du seuil escamotable
 Marché de maîtrise d'œuvre

Marché n° 2025RTPN4003

(Procédure adaptée selon les dispositions des articles L.2123-1 et R-2123-1 du code de la commande publique)

Date et heure limite de réception des candidatures et des offres :
Vendredi 02 octobre 2026 à 12h00

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Sur le site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur le site internet : <http://nantesstnazaire.cci.fr/>
- BOAMP
- Marchés On Line

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

FORMAT DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE PRÉCONISÉ : PADES

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE	4
2. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE	4
3. OBJET DU MARCHÉ.....	4
4. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ	4
4.1 PROCEDURE DE PASSATION.....	4
4.2 TYPE DE MARCHÉ DE SERVICE :	4
4.3 NOMENCLATURE CPV :.....	5
4.4 ALLOTISSEMENT.....	5
4.5 FORME DU MARCHÉ :	5
4.6 COMPOSITIONS MAJEURES DES PRESTATIONS	5
4.7 MODALITÉS D'EXECUTION DES PRESTATIONS :.....	5
4.8 ESTIMATION INITIALE DE L'ENVELOPPE DES TRAVAUX	5
4.9 LIEU D'EXECUTION ET DE LIVRAISON DES PRESTATIONS	6
4.10 PLANNING PREVISIONNEL	6
4.11 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)	6
4.12 VARIANTES.....	6
5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
6. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	7
6.1 CONDITION DE PARTICIPATION (CANDIDAT UNIQUE OU GROUPEMENT)	7
6.2 RETENUES DE GARANTIES / CAUTIONNEMENT	7
6.3 MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT, D'AVANCES, DE REMUNERATION DES PRESTATIONS, DE FACTURATION, ET DE PAIEMENT.....	7
6.4 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS AVANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
6.5 SIGNATURE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT :.....	9
6.6 POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER POUR LE MARCHÉ OU UN DE SES LOTS PLUSIEURS OFFRES EN AGISSANT À LA FOIS EN QUALITÉ DE CANDIDATS INDIVIDUELS OU DE MEMBRES D'UN OU PLUSIEURS GROUPEMENTS.....	9
6.7 LANGUE UTILISÉE DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE.....	9
6.8 DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE	9
6.9 PRESTATIONS SIMILAIRES.....	9
7. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	10
8. DÉLAI DE RÉCEPTION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE.....	11
8.1 DATE ET HEURE LIMITES DE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	11
8.2 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT.....	11
9. EXAMEN DES CANDIDATURES	12
9.1 EXAMEN DES CANDIDATURES.....	12
9.2 ÉLIMINATION DES CANDIDATURES	12
10. CHOIX DE L'OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE	13
10.1 CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	13
10.2 JUGEMENT DES OFFRES	13
10.3 ÉLIMINATION D'UNE OFFRE	15
10.4 NÉGOCIATION.....	15
10.5 ATTRIBUTION DU MARCHÉ	16
11. AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	16
11.1 NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ AU MARCHÉ	16
11.2 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	16
11.3 APPLICATION DES ARTICLES R.2162-57 À R.2162-66 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (ENCHÈRES ÉLECTRONIQUES)	17
11.4 DÉLAI D'URGENCE - JUSTIFICATION	17
11.5 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS	17
11.6 OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	17
11.7 VISITE DU SITE.....	17
11.8 OBLIGATION DES CANDIDATS	18
12. VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS.....	18

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAPC	: Avis d'Appel Public à la Concurrence
BOAMP	: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
JAL	: Journal Annonces Légales
CCP	: Code de la Commande Publique
PA	: Pouvoir Adjudicateur
EA	: Entité Adjudicatrice
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
RC	: Règlement de la consultation
CCAP	: Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP	: Cahier des Clauses Techniques Particulières
BPU	: Bordereau des Prix Unitaires
BP	: Bordereau des Prix
DQE	: Détail Quantitatif Estimatif

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

Marché de ☒ TRAVAUX ☒ FOURNITURE ☐ SERVICE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

Société par Actions Simplifiée « Loire Atlantique Nautisme ».

2. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

Société par Actions Simplifiée « Loire Atlantique Nautisme ».
 Siège social : Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions
 1 rue Françoise Sagan
 44800 SAINT HERBLAIN
 SIRET 808 417 075 000 96.

Nom, prénom et qualité du signataire :
 Emmanuel Jahan, Directeur Général de la SAS « Loire Atlantique Nautisme ».

3. OBJET DU MARCHÉ

La prestation objet du présent marché est une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de rénovation du seuil escamotable du port de plaisance de Piriac-sur-Mer (44420) (Travaux de réhabilitation d'un ouvrage maritime en eau) pour le compte de Loire Atlantique Nautisme.

4. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

4.1 Procédure de passation

Le présent marché est un marché unique passé en application des articles L.2123-1 et R-2123-1 du code de la commande publique (procédure adaptée).

La procédure se déroulera en une seule phase (candidature et offre remises simultanément).

4.2 Type de marché de service :

Prestation intellectuelle.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

4.3 Nomenclature CPV :

71322000-1 (Services de conception technique pour le génie civil).

4.4 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique.

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l'ensemble des prestations du marché.

4.5 Nombre de titulaire

1

4.6 Forme du marché :

Marché ordinaire.

4.7 Compositions majeures des prestations

Le marché de Maîtrise d'œuvre se compose des éléments de mission suivants : DIAG, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR, complémentaire, conformément aux dispositions du CCP et aux normes professionnelles en vigueur.

Le détail exhaustif des prestations est défini au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

4.8 Modalités d'exécution des prestations :

Pour les éléments de mission DIAG et complémentaire : L'exécution des prestations débutera à la date fixée par l'ordre de service de démarrage de l'élément de mission correspondant.

Pour le Forfait Principal : L'exécution du premier élément de mission du forfait principal (AVP) débutera à la date fixée par l'ordre de service de démarrage général du marché de maîtrise d'œuvre. L'enchaînement des éléments de mission suivants du Forfait Principal (PRO...AOR) s'effectue après validation expresse de l'élément de mission en cours, par l'Entité Adjudicatrice, selon les modalités fixées au CCAP.

4.9 Estimation initiale de l'enveloppe des travaux

Estimation initiale de l'enveloppe des travaux par l'Entité Adjudicatrice : 650 k€ HT

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

4.10 Lieu d'exécution et de livraison des prestations

Le lieu d'intervention et d'exécution de la prestation est le port de plaisance de Piriac-sur-Mer (44420).

Les livrables d'études seront communiquées sous forme dématérialisée.

4.11 Planning prévisionnel

- Lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre : vendredi 04 sept 2026 ;
- Consultation : du vendredi 04 septembre au vendredi 02 octobre 2026 ;
- Analyse des offres : du vendredi 02 octobre au vendredi 16 octobre 2026 ;
- Notification : vendredi 30 octobre 2026 ;
- Des études de Maîtrise d'œuvre (DIAG AVP PRO) : du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 23 avril 2027 ;
- D'élaboration du dossier de consultation des marchés « Travaux » : du lundi 26 avril 2027 au vendredi 30 avril 2027 ;
- Lancement de la consultation « Travaux » : vendredi 14 mai 2027 ;
- Consultation « Travaux » : du lundi 17 mai 2027 au vendredi 25 juin 2027 ;
- Analyse des offres « Travaux » : du vendredi 25 juin au vendredi 23 juillet 2027 ;
- Notification du marché « Travaux » : vendredi 06 août 2027 ;
- Période de préparation des travaux : du mercredi 01 septembre 2027 au vendredi 15 octobre 2027 ;
- D'exécution des travaux : du lundi 15 octobre 2027 au 15 mars 2028, ou du 15 octobre 2028 au 15 mars 2029.

4.12 Prestations supplémentaires Eventuelles (PSE)

Sans objet.

4.13 Variantes

Sans objet.

5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce n°0 : Règlement de la Consultation (RC) et son annexe concernant la plateforme de dématérialisation des procédures de marché de l'Etat (PLACE),
 Pièce n°1 : Acte d'Engagement (AE) et son annexe financière
 Pièce n°2 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP faisant référence au CCAG-MOE du 30 mars 2021),
 Pièce n°3 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et ses annexes,

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

Pièce n°4 : Bordereau des Prix (BP) dédié aux éléments de mission DIAG et complémentaire,
 Pièce n°5 : Détail Quantitatif Estimatif (DQE), non contractuel dédié aux éléments de mission DIAG et complémentaire,
 Déclaration sur l'honneur relative à l'absence de conflits d'intérêts.

6. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

6.1 Condition de participation (candidat unique ou groupement)

Le marché sera attribué à un opérateur économique unique (marché mono-attributaire).
 Cet opérateur économique pourra être une entreprise unique ou un groupement momentané d'entreprises.

6.2 Retenues de garanties / Cautionnement

6.2.1 Garantie

Les retenues de garanties / cautionnements sont fixées au CCAP.

6.2.2 Garantie particulière

Les retenues de garanties particulières sont fixées au CCAP.

6.3 Modalités essentielles de financement, d'avances, de rémunération des prestations, de facturation, et de paiement

Financement : Fonds propres et emprunt.

Avances :

Le taux de l'avance ainsi que les conditions de versement et de remboursement sont fixés au CCAP.

L'acceptation ou le refus de ces avances, selon le choix du candidat, sera à préciser par ce dernier à l'Acte d'Engagement.

Rémunération des prestations :

Les prestations seront rémunérées par application :

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

- du prix forfaitaire global pour le forfait principal (éléments de mission AVP à AOR), conformément à l'annexe financière de l'Acte d'Engagement ;
- des prix unitaires et forfaitaires pour les éléments de mission DIAG et complémentaire, conformément au Bordereau des Prix.

Les prix de l'élément de mission DIAG sont fermes et actualisables.

Les prix de l'élément de mission complémentaire sont révisables.

Les prix du Forfait Principal sont provisoires et révisables. Le forfait principal sera rendu définitif par un Avenant au terme de l'élément de mission PRO, conformément à la clause de réexamen du CCAP.

Les modalités relatives aux variations des prix sont fixées au CCAP.

Modalité de règlement :

Les modalités relatives aux termes de paiement, au mode de transmission des factures, ainsi qu'aux intérêts moratoires sont fixées au CCAP.

Délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes (titulaires et sous-traitants).

6.4 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs avant attribution du marché

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera obligatoirement solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché, conformément à l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique.

Si le groupement attributaire ne respecte pas cette configuration lors du dépôt de son offre, il devra obligatoirement modifier la forme de son groupement dans le cadre de la mise au point du marché, préalablement à sa notification.

En application de l'article R. 2142-4 du CCP, un opérateur économique ne peut être mandataire que d'un seul groupement.

Le mandataire du groupement sera librement choisi par le candidat.

En application de l'article R. 2142-21 du CCP, un membre d'un groupement, autre que le mandataire, est autorisé à figurer dans plusieurs groupements.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

6.5 Signature de l'Acte d'Engagement en cas de groupement :

La signature de l'Acte d'Engagement (AE) n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre. Pour le groupement retenu (attributaire), l'Acte d'Engagement devra obligatoirement être signé électroniquement sur la plateforme PLACE avant la notification du marché selon les modalités suivantes :

Soit par l'ensemble des membres composant le groupement (qu'il soit conjoint ou solidaire) ;

Soit par le seul mandataire du groupement, à la condition expresse que celui-ci produise, lors de la mise au point du marché, les mandats/habilitations signés par chacun des co-traitants l'autorisant expressément à signer l'offre et à engager leur entreprise.

6.6 Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements

Un même opérateur économique ne peut pas être membre de plusieurs groupements, ni se porter candidat à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

6.7 Langue utilisée dans l'offre ou la candidature

Les offres et candidatures seront entièrement rédigées en langue française ainsi que l'ensemble des documents de présentation associés.

6.8 Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours, à compter de la date limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

En cas de négociation, les candidats resteront engagés par leur offre finale pendant un nouveau délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de cette offre finale.

6.9 Prestations similaires

L'Entité Adjudicatrice se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

7. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A fournir par le candidat, ou le mandataire et membres du groupement.

Contenu des candidatures et des offres		
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu
Formulaire DC1 : Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses co-traitants	:x	
Formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement	x	
Formulaire DC4 : Déclaration de sous-traitance (en cas de présentation d'un sous-traitant)	x	
Déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires portant sur des prestations similaires à celles du présent marché, réalisés au cours des trois derniers exercices, ou formulaire DC2	x	
Attestations d'assurances de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile décennale en cours de validité	x	
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours		x
Attestation sociale de l'année en cours		x
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, accompagnée des pièces justificatives, dûment complétée, datée et signée		x
Déclaration sur l'honneur relative à l'absence de conflits d'intérêts dûment complétée, datée et signée	x	
Copie du jugement prononcé en cas de redressement judiciaire	x	
Acte d'Engagement (AE) complété et daté	x	signé électroniquement format PADES recommandé
Annexe financière de l'AE	x	
Bordereau des Prix (BP) (pour les éléments de mission DIAG et complémentaire) ainsi que le Détail Quantitatif Estimatif non contractuel correspondant.	x	
Liste de références pour des prestations similaires à celles du présent marché effectuées au cours des trois dernières années (Réalisation de projets d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée ; Réalisation de missions comparables à l'objet du présent marché)	x	
Agrément, Certifications, Qualifications professionnelles, CV des personnes composant l'équipe proposée pour l'exécution des prestations	x	
Extrait K-Bis ou immatriculation au registre des métiers	x	
Certification Qualité le cas échéant	x	
Un mémoire technique composé des notices 1 à 6 décrite ci-après (1)	x	

Dans le cas où un candidat fournirait avec sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, l'Entité Adjudicatrice ne les prendra pas en considération.

La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de l'offre.
Elle ne sera demandée qu'à (qu'aux) l'attributaire (s) du présent marché.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

(1) Composition du mémoire (5 pages au maximum par notice) :

Une notice (n°1) précisant les **moyens humains** affectés à la prestation de maîtrise d'œuvre ;

Une notice (n°2) précisant la **compréhension** de la prestation attendue et des travaux à réaliser, en précisant de qui est prévu dans les différentes phases (temps passé, moyens humains, documents produits, études menées).

Une notice (n°3) précisant le **planning prévisionnel** d'exécution de la prestation attendue et des travaux à réaliser (en précisant les durées de validation et/ou de visa de l'Entité Adjudicatrice et du Maître d'œuvre).
 (Nota : il est apprécié ici, l'ordonnancement des tâches).

Une notice (n°4) précisant l'**organisation des travaux** envisagée au regard des expériences similaires passées.

Une notice (n°5) explicitant les principales mesures proposées en matière de **gestion de la qualité**, notamment :

l'organisation mise en œuvre,
 les contrôles (avec points d'arrêt, points critique) exercés :
 sur les prestations de maîtrise d'œuvre ;
 sur les travaux.

8. DÉLAI DE RÉCEPTION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

8.1 Date et heure limites de dépôt de la candidature et de l'offre

La candidature et l'offre devront être déposées sur le site :

www.marches-publics.gouv.fr

avant la date et l'heure limite indiquées sur la page de garde du présent document.

Les dossiers déposés après la date et l'heure limite ne seront pas retenus.

8.2 Remise de plusieurs offres par un même candidat

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par l'Entité Adjudicatrice, dans le délai fixé pour la remise des offres.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

9. EXAMEN DES CANDIDATURES

9.1 Examen des candidatures

Les candidatures seront examinées par l'Entité Adjudicatrice.

Conformément à l'article R-2144.2 du code de la commande publique, si l'Entité Adjudicatrice constate que des pièces, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

9.2 Elimination des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant sur la page de garde du présent règlement de la consultation.
- Les candidatures restées incomplètes à l'issue du délai accordé par l'Entité Adjudicatrice dans le cadre d'une demande de régularisation.
- Les candidatures déclarées irrecevables, notamment en cas de fausses déclarations ou d'interdiction de soumissionner.
- Les candidats dont les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles sont jugées insuffisantes au regard des critères d'évaluation suivants :
 - Garanties financières : Chiffre d'affaires annuel moyen insuffisant au regard du montant du marché, ou impossibilité de fournir une attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) adéquate présentant un niveau de garanties inapproprié et insuffisant pour la réalisation de sa mission dans le cadre de ce marché.
 - Capacités techniques : Insuffisance manifeste des moyens humains et des outils techniques affectés à l'exécution des prestations, ou absence de références vérifiables sur des prestations similaires.
 - Capacités professionnelles : Absence d'agréments, de certifications ou de qualifications professionnelles exigés, ou inadéquation des profils et compétences (CV) de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations de propriété intellectuelle.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

10. CHOIX DE L'OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

10.1 Critères de jugement des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

les Prix indiqués à l'annexe financière de l'Acte d'Engagement (éléments de mission AVP à AOR) ainsi que dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) (correspondant aux éléments de mission DIAG et complémentaire) : 35 %

(Il est rappelé que le DQE n'a pas de valeur contractuelle. Il permet, sur la base d'une estimation de prestations, de procéder à l'analyse des prix au stade de l'analyse des offres).

la Qualité des informations contenues dans le mémoire technique : 50 %

les Délais indiqués à l'Acte d'Engagement : 15 %

10.2 Jugement des offres

10.2.1 Note « Prix »

La « Note Prix », correspondant au critère « prix », sera obtenue de la manière suivante : $(\text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre analysée}) \times 35$.

Lors de l'examen des Prix, le candidat communiquera, à la demande et dans les délais fixés par l'Entité Adjudicatrice, les décompositions des prix forfaitaires, ainsi que les sous-détails des prix unitaires, que cette dernière estimera lui être nécessaires en vue de procéder à l'appréciation des prix indiqués à l'annexe financière de l'Acte d'Engagement, ainsi que ceux indiqués au Bordereau des Prix.

En cas de refus de la part du candidat, de communiquer les éléments demandés dans les délais impartis, l'offre sera considérée comme irrégulière, et sera éliminée.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

10.2.2 Note « Mémoire »

La « Note Mémoire », correspondant au critère de la « qualité des informations contenues dans le mémoire », sera obtenue de la manière suivante :

Contenu	Coefficient	Aucune info ou HS	Info très inadaptée	Info Inadaptée	Info standard	Info très adaptée	Info au-delà du besoin
Notice n°1	2	0	1	2	3	4	5
Notice n°2	3	0	1	2	3	4	5
Notice n°3	2	0	1	2	3	4	5
Notice n°4	3	0	1	2	3	4	5
Notice n°5	2	0	1	2	3	4	5

Pour chaque notice constitutive du contenu, il sera procédé à l'appréciation des informations fournies : valeur égale à 0 : aucune information ou hors sujet ; valeur égale à 1 : information très inadaptée ; valeur égale à 2 : information inadaptée ; valeur égale à 3 : information moyenne / standard ; valeur égale à 4 : information très adaptée ; valeur égale à 5 : information optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Cette valeur sera pondérée par le coefficient correspondant à la notice analysée.

Pour chaque mémoire, toutes les valeurs pondérées des notices constitutives seront additionnées, et constitueront la valeur du mémoire.

La « Note Mémoire », correspondant au critère de la qualité des informations contenues dans le mémoire, sera ainsi obtenue de la manière suivante :
 (Valeur du mémoire analysé / valeur la plus élevée) x **50**.

10.2.3 Note « Délai »

La « Note Délais », correspondant au critère « Délais », sera obtenue de la manière suivante : (Délais de l'offre la plus basse / Délais de l'offre analysée) x **15**.

(Nota : il est apprécié ici, la durée de la prestation du candidat).

10.2.4 Note « Prix + Mémoire + Délais »

Les notes Prix, Mémoire et Délais seront additionnées.

L'offre du candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera jugée « Offre économiquement la plus avantageuse » la mieux disante.

Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

10.3 Elimination d'une offre

Les critères d'élimination d'une offre sont les suivants :

- Les offres irrégulières : Offres qui ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation (notamment le présent règlement de la consultation, le CCTP ou le CCAG-MOE), qui sont incomplètes, ou qui méconnaissent la législation en vigueur, notamment en matière sociale et environnementale.
- Les offres inacceptables : Offres dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché par l'Entité Adjudicatrice, déterminés et établis avant le lancement de la procédure de consultation.
- Les offres inappropriées : Offres qui sont sans rapport avec le marché parce qu'elles ne sont manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et aux exigences de l'Entité Adjudicatrice formulés dans les documents de la consultation.
- Les offres anormalement basses : Offres dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché, après que le candidat a été invité à fournir des justifications.

10.4 Négociation

L'Entité Adjudicatrice se réserve la possibilité de recevoir tous les candidats dont l'offre n'a pas fait l'objet d'une élimination.

Un courriel précisant les date et heure de rendez-vous leur sera alors adressé.
 Ce courriel mentionnera les points qui seront abordés au cours de l'entretien.
 Les points abordés seront les mêmes pour l'ensemble des candidats reçus.

La négociation portera sur les points suivants :

- Les prix,
- Les délais,
- Tout élément du mémoire technique de l'offre du candidat.

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

L'Entité Adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

10.5 Attribution du marché

* Le candidat retenu est celui ayant l'offre jugée la mieux disante.

* Le candidat retenu devra, avant attribution du marché, fournir les déclarations visées à l'article L.2141-2 du code de la commande publique.

En outre, il remettra l'attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé (imprimé NOTI1), dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée et signée.

Ces éléments seront fournis dans un délai de 10 jours suivant la demande faite par l'Entité Adjudicatrice.

A défaut de remise de ces documents, dans les délais impartis, l'offre sera rejetée et l'élimination du candidat sera prononcée par L'Entité Adjudicatrice.
L'offre classée n° 2 sera alors prise en compte.

11. AUTRES RENSEIGNEMENTS

11.1 Numéro de référence attribué au marché

2025RTPN4003.

11.2 Renseignements complémentaires

* L'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation, ou de ne pas retenir la totalité des prestations pour des motifs d'intérêt général.

Sauf faute lourde de l'Entité Adjudicatrice, les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité, de quelque nature que ce soit, à ce titre.
Aucune réclamation de leur part ne sera prise en considération.

* L'Entité Adjudicatrice se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

11.3 Application des articles R.2162-57 à R.2162-66 du code de la commande publique (enchères électroniques)

Non.

11.4 Délai d'urgence - Justification

Sans objet.

11.5 Renseignements d'ordre techniques et administratifs

Pour obtenir les renseignements d'ordre technique et administratif qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard, 12 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures et des offres, leur demande sur le site internet <https://www.marches-publics.gouv.fr> (plateforme des achats de l'Etat – PLACE).

Une réponse collective sera alors adressée à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres, via la plateforme PLACE.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

11.6 Obtention du Dossier de Consultation des Entreprises

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises depuis la plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr.
L'inscription est gratuite et rapide.

L'obtention des documents par voie électronique s'effectuera :

- conformément aux principes imposés par la plate-forme de dématérialisation,
- avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

11.7 Visite du site

* L'Entité Adjudicatrice n'organise pas de visite du site.

* Cependant, les candidats sont réputés avoir visité le site par leurs propres moyens.

	Port de plaisance de Piriac-sur-Mer Marché 2025RTPN4003 MOE travaux de rénovation du seuil escamotable Règlement de la Consultation
---	---

11.8 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

Les candidats sont également invités à prendre en considération les mesures qu'imposent la lutte contre la propagation du virus covid-19, en phase exécution du marché, si nécessaire et à en tenir compte le cas échéant dans l'élaboration de leur offre.

12. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif
 6 allée Ile Gloriette BP 24111
 44041 Nantes Cedex 1
 Téléphone : 02.55.10.10.02
 Télécopie : 02.55.10.10.03
 Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif
 6 allée Ile Gloriette BP 24111
 44041 Nantes Cedex 1
 Téléphone : 02.55.10.10.02
 Télécopie : 02.55.10.10.03
 Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

xxx